

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

4984/90 (Presse 25)

1390th Council meeting
- Agriculture -
Brussels, 5, 6 and 7 March 1990

President: Mr Joe WALSH

Minister of State at the Department of
Agriculture and Food of Ireland

5/6/7.III.1990

ood/LG/mc

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European Affairs
and Agriculture

Denmark:

Mr Laurits TOERNAES Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE Federal Minister for Food, Agriculture
and Forestry

Mr Walter KITTEL State Secretary, Federal Ministry of
Food, Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Georges LIAPIS Minister for Agriculture

Spain:

Mr Carlos ROMERO-HERRERA Minister for Agriculture

France:

Mr Henri NALLET Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Joe WALSH Minister of State at the Department of
Agriculture and Food

Mr Seamus KIRK Minister of State at the Department
of Agriculture and Food

5/6/7. III. 1990

ood/LG/mc

Italy:

Mr Calogero MANNINO

Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr René STEICHEN

Minister for Agriculture and Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture, Nature
Conservation and Fisheries

Portugal:

Mr Arlindo CUNHA

Minister for Agriculture, Fisheries
and Food

United Kingdom:

Mr John Selwyn GUMMER

Minister for Agriculture, Fisheries
and Food

Mr David CURRY

Parliamentary Secretary, Agriculture

o

o o

Commission:

Mr R. MACSHARRY

Member

5/6/7.III.1990

ood/LG/mc

AGRICULTURAL PRICES AND CERTAIN RELATED MEASURES (1990/1991)

The Council continued its discussions on agricultural prices and certain related measures for the marketing year 1990/1991.

The Council began by examining those products it had not yet discussed, viz.: sheepmeat and goatmeat, pigmeat, tobacco, textile fibres, protein crops/dried fodder and wine.

It then turned its attention to a number of aspects of the sectors already examined at its February meeting to which the Special Committee on Agriculture had given further study. These included fresh and processed fruit and vegetables, cereals and oilseeds, milk products and beef and veal.

Following its discussions the Council noted that difficulties still remained but stressed that it was anxious that progress be made with the negotiations.

Since further technical examination was necessary, particularly as regards protein products and dried grapes, the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue its proceedings on these matters and agreed to resume its discussion of the price package in Luxembourg on 26 and 27 March.

o

o o

With a view to bringing together the necessary components for the establishment of an overall compromise at its next meeting, by which time the European Parliament's Opinion would also be available, the President of the Council accompanied by the Commission continued his talks with the various delegations on Tuesday afternoon and Wednesday morning.

5/6/7. III. 90

ood/LG/ep

SUSPENSION OF THE IMPORT LEVY ON SHEEPMEAT AND GOATMEAT

The Council re-examined the proposal suspending the import levy on sheepmeat and goatmeat.

It took note of information supplied by the Commission regarding the negotiations held with the third countries which supply the Community (Austria, Bulgaria, Chile, Czechoslovakia, Hungary, Iceland, Poland, Romania and Yugoslavia).

It agreed to instruct the Special Committee on Agriculture to examine all the data on the outcome of these negotiations with a view to setting the matter at an early date.

USE OF AGRICULTURAL PRODUCTS IN THE NON-FOOD SECTOR

The Council noted with interest the Commission report on the use of agricultural products in the non-food sector drawn up, following the European Council's request of 13 February 1988, with a view to examining all the possibilities which existed in that area and submitting appropriate proposals.

The first part of the report covers the current situation and includes a list of Community measures in force, this gives an overall picture providing the necessary information on which to base any future action the Council may decide upon.

In this context, the Council also held an initial exchange of views on the Commission proposal accompanying the report. This proposal, technical examination of which will continue within the Special Committee on Agriculture, makes provision for specific financial aid for the use of arable land for non-food purposes.

Following its exchange of views, the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue examining the dossier so as to enable it to take a decision at a future meeting once the European Parliament's Opinion had been obtained.

INTRA-COMMUNITY TRADE IN AND IMPORTS OF DEEF-FROZEN SEMEN OF DOMESTIC ANIMALS OF THE BOVINE SPECIES

The Council adopted a Directive amending Directive 88/407/EEC laying down the animal health requirements applicable to intra-Community trade in and imports of deep-frozen semen of domestic animals of the bovine species.

Since implementation of Directive 88/407/EEC, adopted in June 1988 within the context of the White Paper proposals, has caused Member States certain difficulties as regards its implementation, essentially temporary amendments have accordingly been made to the Annex of the Directive without jeopardizing the overall objective of ensuring satisfactory animal-health guarantees for trade in semen.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other decisions in the agricultural sphere

The Council:

- took note of the Commission reports in the sectors governed by the Regulations of 17 November 1986:

= No 3528/86 on the protection of the Community's forests against atmospheric pollution;

= No 3529/86 on the protection of the Community's forests against fire.

These reports cover the first two years (1987 and 1988) of implementation of the Regulations in question; they also give statistics on the nature of the projects financed under the two Regulations and on their breakdown by Member State;

- adopted

= the Regulation opening and providing for the administration of a Community tariff quota for Chinese cabbages originating in the Canary Islands (1990). For this Regulation the import duty on the quantities imported within the framework of the quota (100 tonnes) has been adjusted in accordance with the timetable laid down by the Act of Accession;

= Directives on the approval for breeding of:

- . pure-bred breeding pigs;
- . hybrid breeding pigs

The purpose of these Directives is to liberalize the approval for breeding of pure-bred and hybrid breeding pigs and the use of their semen, ova and embryos.

Bruxelles, le 2 mars 1990.

433

**NOTE BIO(90) 60 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE**

PREPARATION CONSEIL AGRICULTURE DU 5-6-7 MARS 1990 (B. JULIEN)

Le prochain Conseil débutera lundi 5 mars à Bruxelles à 15 H 30. Il se tiendra durant trois jours, les après-midi de mardi et de mercredi étant réservées à des consultations bilatérales Présidence/Etats membres en vue de dégager les bases d'un compromis sur le paquet-prix dont la Présidence espère le dénouement lors du prochain Conseil de Luxembourg le 26 mars. Une fois de plus, le Conseil concentrera en effet ses travaux sur le paquet-prix, la Présidence souhaitant qu'il soit adopté avant le début de la prochaine campagne agricole, le 1er avril.

I - PROPOSITIONS PRIX POUR LA CAMPAGNE 1990/91

Les travaux se dérouleront en trois phases :

1. Examen des produits qui n'avaient pas encore fait l'objet de débats approfondis au Conseil

- Viande ovine

La Commission propose de ne pas modifier les prix institutionnels pour 1991. Elle envisage de baser, à partir de 1992, le stabilisateur (QMG) en fonction du nombre de brebis éligibles. Une aide spécifique de 4 Ecus par brebis est proposée pour les zones de montagne et les zones défavorisées dans le cadre des actions "Monde rural" afin de tenir compte du risque que le stabilisateur affecte la production ovine dans les zones à handicap naturel et à vocation traditionnelle pour la production ovine et caprine. Les débats au Conseil se centreront vraisemblablement sur ce dernier aspect de la proposition, plusieurs délégations ayant déjà exprimé des réserves sur l'introduction d'objectifs socio-structurels dans l'organisation commune de marché, sur le coût de cette mesure et sur son impact sur les stabilisateurs.

- Viande porcine

La Commission propose de réduire le prix de base (mécanisme de déclenchement éventuel de certaines mesures d'intervention) de 203,33 Ecus/100 kg à 190 Ecus/100 kg, en raison de l'écart important qui s'est creusé entre ce prix et le prix réel de marché.

Ce prix ne jouant plus aucun rôle, la seule nouvelle mesure proposée pour la campagne 1990/91 ne devrait pas susciter d'objections.

- Protéagineux

La Commission propose le maintien du niveau des prix institutionnels (à l'exception de l'Espagne pour les fourrages séchés en raison du traité d'adhésion). Elle envisage de modifier la norme de qualité applicable aux pois, fèves et féveroles et de définir une norme de tolérance de 5 % pour certaines impuretés dans les fourrages séchés au soleil.

Plusieurs délégations ont d'ores et déjà exprimé des réserves sur le renforcement des normes de qualité.

- Produits textiles

La Commission propose la reconduction des prix et des primes. Les Etats membres producteurs de coton souhaitent une augmentation de la QMG.

- Tabac

La Commission propose une série de mesures (prix d'intervention, classement de variétés, limitation de la période d'intervention, possibilité d'adopter des mesures de marché restrictives en cas de dépassement excessif des QMG) afin d'orienter la production vers les variétés prisées.

Dans l'ensemble, les propositions de la Commission ont suscité un large accord.

- Vins

La Commission propose un alignement du prix des vins rouges sur celui des vins blancs, l'interdiction de nouvelles plantations jusqu'en 1996, le transfert du financement de l'arrachage des vignobles du FEOGA Orientation au FEOGA Garantie, le report de l'échéance pour le réexamen de différents aspects de l'OCM.

Parmi les mesures proposées, c'est la modification du mode de financement de l'arrachage qui devrait susciter les oppositions les plus vives.

2. Réexamen des secteurs qui avaient déjà été abordés par le Conseil

Parmi les points qui seront réabordés par le Conseil figurent essentiellement les mesures de modulation de marché en faveur des petits producteurs et des producteurs situés dans les régions défavorisées, la différenciation de l'aide aux oléagineux suivant leur destination, les conséquences du démantèlement du prélèvement de coresponsabilité dans le secteur laitier, les normes de classification des carcasses dans le secteur bovin, les propositions de réorganisation de l'OCM dans le secteur des raisins secs et les mesures de maîtrise de production dans les secteurs des agrumes et des pommes.

3. La Présidence entend réserver les après-midi de mardi et de mercredi à des consultations bilatérales avec les Etats membres pour être vraisemblablement en mesure d'établir un projet de compromis pour le prochain Conseil.

II - UTILISATION DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE SECTEUR NON ALIMENTAIRE

Le Conseil aura un premier rapport intérimaire sur l'état des travaux au CSA concernant la récente proposition de la Commission (COM(89) 549) sur l'utilisation non alimentaire des produits agricoles. Le rapport soumis par la Commission est assorti des trois propositions suivantes :

- création d'un comité spécial pour assurer une meilleure coordination et coopération du développement de nouvelles initiatives dans le domaine non alimentaire,

- mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de projets de démonstration agro-industriels,

- élargissement du champ du programme de retrait des terres labourables afin d'autoriser une partie des terres mises en jachère pour la production de céréales destinées à des fins non alimentaires. Une subvention sera versée à l'agriculteur qui mettra hors culture au moins 30 % de son exploitation dont 50 % pourront être ensuite affectés à la promotion de céréales destinées à des fins non alimentaires. La prime est fixée à 70 % de la prime de jachère.

La majorité des délégations considère que les deux premiers éléments de la proposition sont prioritaires et souhaite que la Commission fasse rapidement des propositions formelles à cet égard.

III - SUSPENSION DU PRELEVEMENT A L'IMPORTATION DE VIANDE OVINE

En raison de l'état d'avancement des négociations avec les pays tiers et afin de faire rapidement bénéficier les pays de l'Est de l'abattement du prélèvement à l'importation lié aux accords d'autolimitation, la Commission souhaite un accord sur ce point, n'ayant pas pu obtenir la majorité lors du dernier Conseil.

IV - REGLES SANITAIRES APPLICABLES AUX ECHANGES DE SPERME BOVIN

Cette proposition modifie certains éléments de la Directive 88/407 sur les exigences de police sanitaire applicables aux échanges intracommunautaires et aux importations de sperme surgelé d'animaux de l'espèce bovine afin de faciliter la libre circulation de ces produits. Elle précise en particulier un certain nombre de tests à effectuer. La Commission et les Etats membres ont atteint un accord technique sur ce projet. Toutefois, la Commission maintient ses réserves procédurales (règles du contrefilet, impossibilité pour la Commission de procéder à des amendements des annexes de la directive en fonction des découvertes technologiques suivant la procédure du Comité de réglementation).

Amitiés,
Bruno DETHOMAS

B D L

Bruxelles, le 6 mars 1990.

NOTE BIO(90) 60 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil agriculture 5-6 mars (Bruno Julien)

La guerre de tranchées

Le Conseil a repris ses travaux sur les prix agricoles par l'examen détaillé des propositions de la Commission dans divers secteurs de production laissant apparaître les principales divergences que la Présidence essaiera d'aplanir lors des réunions bilatérales de mardi après-midi et mercredi matin.

- Pour la viande ovine, la majorité des délégations expriment des réserves vis-à-vis de la proposition de prime de 4 Ecus par brebis en région défavorisée :

- . soit parce qu'elles estiment qu'il s'agit d'une mesure à caractère social qui n'est donc pas du ressort de la politique des marchés,
- . soit parce qu'elles souhaitent (tout en étant d'accord sur le principe) un réexamen du régime des stabilisateurs.

Quelques délégations ont également souhaité que la Commission établisse d'ores et déjà la "saisonnalisation" du prix de base.

M. Mac Sharry a indiqué pour ce dernier point que la Commission proposerait une telle mesure dans quelques mois, vraisemblablement avant les vacances d'été lorsqu'elle aura une meilleure perception de la relation entre le prix de base, le prix de marché et le fonctionnement du système de stockage privé qui est dorénavant lié à l'évolution de ces prix. Le versement d'une prime par brebis suivant les modalités de fonctionnement du régime général (différenciation entre les troupeaux laitiers et à viande) représentera un effort important (217 Mécus) en faveur des régions défavorisées où la production bovine représente un débouché important sans alternative d'expansion. La Commission demeure donc très attachée à cette proposition qui permettra de réduire la pression exercée par le régime des stabilisateurs sur les producteurs des régions défavorisées. La Commission fera enfin, avant le 31 décembre 1991, une proposition concernant les mécanismes stabilisateurs pour application à partir de la campagne 1992.

- Une minorité d'Etats membres ont exprimé des réserves à l'égard de la proposition de baisse du prix de base de la viande porcine. M. Mac Sharry a motivé cette baisse (de 203,33 Ecus par 100 kg à 190 Ecus) par la nécessité de rétablir une cohérence entre le prix de base et le prix de marché qui se sont peu à peu déconnectés en raison de la baisse progressive du prix de marché engendré par la diminution du coût des aliments du bétail. Cette adaptation n'affectera ni le régime du stockage privé, ni le niveau des prélèvements et des restitutions.

- Pour le tabac, la Commission souhaite maintenir la pénalisation maximum de 15 % en cas de dépassement de la QMG et non de 25 % comme le souhaitent certains Etats membres. Une augmentation supérieure de la QMG pour la variété "Virginia" au-delà de celle proposée par la Commission n'est pas envisageable surtout lorsque l'on sait qu'entre 1988 et 1991 les augmentations auront été de 56 % en France et RFA, 63 % en Espagne, 200 % au Portugal et 300 % en Grèce.

Il n'est pas souhaitable d'ajuster les primes pour le "burley" suivant les régions de production en raison des différences de production et de qualité.

La réduction des primes proposée pour les variétés "Tsebella" et Mavra" se justifie par une intervention importante sur ces variétés (50 % de la production en 1988).

La Commission souhaite l'instauration de contrats de culture dans tous les Etats membres entre les producteurs et les utilisateurs afin de mieux orienter la production.

Enfin M. Mac Sharry a annoncé qu'un groupe spécial d'experts préparerait un rapport sur le fonctionnement de l'organisation de marché dans ce secteur.

- Le Commissaire ne souhaite pas que le système de coresponsabilité pour le coton soit modifié avant la campagne 1992/93 ainsi qu'en avait décidé le Conseil. Par contre, dans l'interim, le schéma d'aide aux petits producteurs que la Commission a proposé doit permettre d'atténuer la baisse des revenus encourus par le petit producteur en raison de l'instauration du système de coresponsabilité.

- Pour les pois et féveroles, comme pour les fourrages séchés, ce sont les normes de qualité proposées par la Commission qui soulèvent la réticence de quelques Etats membres. Le Commissaire Mac Sharry estime que l'amélioration des normes de qualité proposée constitue une amélioration bénéfique pour la mise en marché de ces produits. Il maintient la proposition de la Commission tout en se déclarant ouvert à des consultations techniques ultérieures au sein des comités spécialisés avec les Etats membres.

- Dans le domaine du vin, l'alignement des prix du vin rouge sur ceux du vin blanc correspond à la moyenne des prix des années précédentes de manière à ne pas affecter le budget communautaire. Cette politique de prix prudente se justifie pleinement dans un secteur où le potentiel de production n'est toujours pas adapté aux débouchés (pour les vins de table). En dépit de l'extension de l'interdiction de plantations nouvelles jusqu'en 1996, la Commission est prête à accepter des dérogations pour certains vins de qualité (pour lesquels la demande est forte) pour la campagne 1990/91. Mais, dans l'ensemble, l'ajustement du potentiel de production doit se faire dans l'avenir par transfert des droits de plantation plutôt que par augmentation du volume des droits de plantation.

La proposition de financement de l'arrachage par le FEOGA Garantie n'est pas souhaitée par plusieurs Etats membres qui considèrent qu'il s'agit d'une mesure structurelle. M. Mac Sharry a rappelé que l'élimination des surplus qui résulteraient de cette mesure devait être considérée comme une mesure d'intervention sur le marché du vin. C'était d'ailleurs le cas dans la proposition initiale de la Commission. Mais cette mesure avait dû être financée en partie par le FEOGA Orientation en raison de manque de crédits du FEOGA Garantie à cette époque.

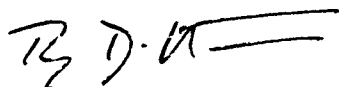
La Commission dispose maintenant de tous les éléments techniques nécessaires à l'achèvement du rapport sur l'embouteillage des vins de qualité dans la région de production. Le rapport sera terminé et présenté dans peu de temps au Conseil. C'est pourquoi le Commissaire a souhaité que les Etats membres s'abstiennent de prendre toute nouvelle initiative dans ce domaine avant la présentation du rapport.

Le Conseil a enfin entamé le réexamen de sujets qui avaient déjà fait l'objet de débats approfondis.

- Dans le domaine des fruits et légumes, les points de friction majeurs concernent les mesures d'arrachage des pommes et des mandarines, le nouveau régime raisins secs et la baisse des prix des agrumes (citrons, clémentines et satsumas).

- Les débats ont été interrompus pour le dîner alors que le Conseil examinait à nouveau la proposition céréales. Ils se poursuivront aujourd'hui jusqu'en fin de matinée. Les consultations bilatérales débuteront alors pour se terminer mercredi matin. Il n'est pas prévu de reprise des travaux du Conseil en session plénière après la séance de ce matin.

Amitiés,
Bruno DETHOMAS





Bruxelles, le 6 mars 1990.

NOTE BIO(90) 60 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil agriculture 5-6 mars (suite 2 et fin) (Bruno Julien)

- Paquet prix

Lors de la discussion sur la proposition concernant les céréales, plusieurs Etats membres ont fait état de difficultés rencontrées par leurs producteurs en raison de l'application du régime des stabilisateurs. C'est notamment le cas des Pays-Bas qui ont été confrontés à de nombreuses manifestations d'agriculteurs. Ces Etats membres ont souhaité qu'un signe soit adressé aux producteurs (diminution de la coresponsabilité de base, augmentation du prix d'achat à l'intervention, réduction des délais de paiement) par le Conseil à l'occasion du paquet-prix 1990/91, sans remettre en cause les décisions du Conseil européen de 1988 concernant les stabilisateurs.

Dans sa réponse, le Commissaire a rappelé les éléments qui soustendaient la proposition de la Commission (les stabilisateurs, rien de plus). En l'absence de sécheresse en Europe en 1989 et de mesures de contrôle de la production aux Etats-Unis, la production céréalière excéderait le niveau actuel de plusieurs dizaines de millions de tonnes. Il est évident qu'en dépit du règlement sur le retrait des terres et du système des stabilisateurs, il y a toujours un déséquilibre structurel de production.

"En conséquence, la Commission n'est pas décidée à accepter des requêtes qui se traduiraient par une augmentation du prix de soutien, soit directement par une augmentation du prix en Ecus, soit indirectement par des mesures de gestion. Les conditions actuelles et futures du marché et la nécessité de persévérer dans la même voie politique signifient aussi qu'il n'est pas question d'une quelconque modification du prélèvement de coresponsabilité de base".

Cependant, reconnaissant que ce sont surtout les petits producteurs qui pâtissent des conditions actuelles, M. Mac Sharry a indiqué que la proposition de la Commission tenait compte de cet état de fait en proposant un régime d'aide aux petits producteurs (régime terres arables, petites céréales). Il a reconnu que les Etats membres devraient aussi appliquer le régime de retrait des terres de manière plus efficace. En ce qui concerne les aides aux revenus suggérées par la délégation néerlandaise, le Commissaire a indiqué qu'il n'avait pas à ce jour connaissance du programme suggéré par cette délégation mais qu'il le ferait analyser par ses services dès qu'il en aurait connaissance, de manière à apprécier sa compatibilité avec les règles communautaires.

- Le débat sur le lait et sur la viande bovine a concerné la coresponsabilité laitière, le rachat des quotas pour cession aux petits producteurs en zones défavorisées, la diminution du prix d'orientation de la viande bovine, la mise en oeuvre de la grille de classement communautaire, la prime aux troupeaux mixtes possédés par de petits producteurs de lait.

La Commission maintient sa proposition. Le Commissaire s'est étonné que les Etats membres critiquent ses propositions pour venir en aide aux petits producteurs dans le cadre de la politique générale de développement rural, sans proposer de solutions concrètes alternatives.

- Autres thèmes

Quatre délégations ont émis des réserves à l'égard de la proposition de la Commission visant à suspendre le prélèvement à l'importation pour la viande ovine dans le cadre des négociations d'accord d'autolimitation avec les pays de l'Est.

Ces Etats membres souhaitent des garanties et des assurances. Le Commissaire a souligné la nécessité pour la Communauté de respecter ses obligations internationales (clause de la nation la plus favorisée), le respect des engagements pris lors de la négociation avec les pays de l'Est (maintien des quantités, excepté un geste d'envergure limitée pour les pays de l'Est, instauration d'un système de surveillance des prix). Le Conseil n'ayant pu approuver la proposition de la Commission, le dossier est renvoyé au CSA en vue d'un accord final qui devrait permettre de l'inscrire en point A pour un prochain Conseil.

Les délégations nationales ont favorablement accueilli le rapport et les propositions de la Commission sur l'utilisation non-alimentaire des produits agricoles. Certains Etats membres souhaitent une mise en oeuvre rapide du comité de coordination et des projets de démonstration. D'autres Etats membres ont émis quelques réserves à l'égard de la proposition visant à stimuler l'utilisation des céréales dans le cadre de la mise en réserve des terres (Inclusion d'autres produits, QMG).

Tout comme le Ministre allemand, la Commission est soucieuse de mettre rapidement en oeuvre les projets de développement mais elle ne pourra le faire que lorsque les fonds nécessaires auront été approuvés par le Parlement dans le cadre du 3eme programme-cadre pour la recherche scientifique et la technologie (cet accord devrait intervenir prochainement).

M. Mac Sharry s'est déclaré surpris que peu de progrès aient à ce jour été réalisés dans la discussion sur le "set-aside" au Conseil en raison notamment du fait que cette disposition pourrait avoir un effet bénéfique sur le secteur céréalier (set-aside plus attractif réduisant la pression sur les excédents céréaliers). Il a rappelé qu'il serait actuellement difficile de justifier économiquement l'extension de cette proposition à d'autres cultures que les céréales.

Quatre délégations ont interrogé la Commission sur l'état d'avancement des propositions sur la qualité des produits alimentaires. Le Commissaire Mac Sharry a indiqué les grandes lignes de réflexion de la Commission à ce sujet dans sa communication sur l'avenir du monde rural en 1989 (Indications géographiques, labels de qualité). En outre, une proposition a été soumise au Conseil sur l'agriculture biologique. La proposition sur la qualité est complexe dans la mesure où elle concerne plusieurs Commissaires, notamment le Vice-Président Bangemann mais M. Mac Sharry a assuré le Conseil qu'il lui transmettrait dans les mois à venir.

Les discussions bilatérales ont débuté. La Présidence a indiqué son intention de soumettre un "non papier" sur le paquet-prix le 26 mars au début du prochain Conseil (au finish, selon la déclaration de la Présidence) de Luxembourg.

Amitiés,
Bruno DETHOMAS

